

Sur l'abandon du catalogage à niveaux à la Bibliothèque nationale

par Annick BERNARD, directeur du Département des Entrées

Il nous a semblé intéressant de présenter les raisons qui ont entraîné l'abandon du catalogage à niveaux à la Bibliothèque nationale.

Le catalogage à niveaux pratiqué en Europe continentale (par les pays latins, l'Allemagne, les Pays-Bas, la Suisse...) a été systématisé à la Bibliothèque nationale à partir de 1960. Les règles en sont fixées dans la norme AFNOR NF Z 44050.

Ses avantages :

Il permet une présentation élégante, rationnelle : les éléments communs de la notice sont mis en dénominateur commun ; les éléments propres aux volumes sont donnés à la suite les uns des autres de telle sorte que l'oeil embrasse facilement l'ensemble, au moins dans un catalogue imprimé.

En traitement manuel, il était économique pour le catalogueur qui, au pire, ne reprenait, en traitant un nouveau volume d'une suite, qu'un chapeau abrégé. Il économisait la place dans les fichiers et dans les catalogues obtenus par reproduction de fiches (par exemple le Catalogue général 1960-1969).

En traitement informatique, à une époque où l'on devait encore utiliser avec ménagement la place mémoire, la non-redondance de l'information était économique.

Ses inconvénients.

Les éléments nouveaux :

- Le catalogage à niveaux est un *obstacle à l'échange* d'information bibliographique avec les pays anglo-saxons. De 1975 à 1984, les bandes INTERMARC envoyées à la BN du Canada étaient converties en MARC canadien (1), à l'exception des notices de volumes du fait de la séparation des informations.

- L'INTERMARC révisé a intégré la *technique de l'imbrication* propre au format UNIMARC, élaboré et approuvé par des représentants des grands établissements producteurs de notices. Cependant, ni la Library of Congress, ni la Bibliothèque nationale du Canada n'acceptent de récupérer l'information imbriquée.

- Dans l'*ISBD (M) révisé* (diffusé début 1987), les ouvrages à suite (publications en plusieurs volumes) sont traités en utilisant des solutions calquées sur les AACR (Règles de catalogage anglo-américaines, utilisées dans toute l'Amérique, Nord et Sud, Grande-Bretagne et autres pays anglo-saxons) :

- . soit avec une note de contenu (où sont dépouillés les différents volumes) ;
- . soit en considérant le titre général des ouvrages à suite comme un titre de col-

(1) Les notices étaient ensuite envoyées à la Library of Congress et ont aussi été reversées dans UTLAS.

catalogage à niveaux par la normale

françaises et des Publications officielles.

lection, et en traitant dans ce cas chaque volume indépendamment.

Le catalogage à niveaux n'y est mentionné qu'en annexe, et plus comme une possibilité que comme une alternative.

- Le traitement bibliographique fait par les *services d'entrée* (aujourd'hui le Dépôt légal, plus tard les services d'acquisition) est en général un catalogage à l'unité physique. Dans une chaîne de traitement intégrée, cela implique que le service de catalogage qui vient derrière remanie le traitement dans une proportion non négligeable, que des notices doivent être annulées, etc.

- Comme tous les logiciels anglo-saxons, le *sous-système OPAC*, permettant l'accès à la base par les lecteurs, ne sait pas traiter le catalogage à niveaux.

- La DBMIST, dans son projet *Pancatalogue*, où il est prévu de récupérer les notices dans l'OCLC et d'adopter de ce fait l'OCLC MARC, excluait le recours aux notices de la BN pour les ouvrages français, à cause de l'utilisation de l'imbrication dans les notices en UNIMARC fournies sur les bandes d'échange et de l'ampleur du programme de conversion qui serait nécessaire.

- La majorité des *progiciels de gestion de bibliothèque* diffusés en France ignorent le catalogage à niveaux.

- Il n'est pas possible, sans développement spécifique de logiciel, de combiner dans une *recherche croisée* des éléments du chapeau et des éléments du volume (par exemple «PROUST, Marcel» et «Du Côté de chez Swann»).

La décision de la Bibliothèque nationale :

Le système de gestion de la base bibliographique a été conçu pour traiter le catalogage à niveaux dans la gestion interne et dans la fourniture de bandes d'échange.

La position des deux grandes bibliothèques américaines, inattendue, a déclenché une réflexion interne sur le bien fondé du maintien de la séparation des informations dans la description des ouvrages à suite.

D'un point de vue *technique*, il était exclu que le progiciel OPAC/GEAC 9000 soit modifié pour être adapté à des spécifications particulières, cela

- pour ne pas retarder son implantation (l'accès à la base par les lecteurs était une priorité) ;

- pour qu'il reste un progiciel pouvant bénéficier sans délai des améliorations apportées au produit ;

- pour que les lecteurs puissent utiliser la recherche auteur-de-l'ouvrage complet/titre-particulier-du-volume dans le cas des ouvrages à suite.

Plus généralement, du point de vue de la

politique d'établissement, les tendances ou les positions évoquées plus haut (homologues étrangers, normalisation internationale, DBMIST, progiciels installés en France) ont justifié aux yeux de la direction de la Bibliothèque nationale l'abandon de la technique des niveaux (c'est à dire de la séparation des informations).

L'arrivée de nouveaux supports de diffusion utilisant des logiciels documentaires puissants permettant des combinaisons de clés variées et la recherche par mots clés sur la totalité de la notice, confirme aujourd'hui que la séparation des informations est une technique dépassée.

Le compactage de la base a eu lieu en septembre/octobre 1987. Les notices de volumes ont été complétées des informations du chapeau. Un lien informatique a été maintenu, dans la gestion interne de la base, entre la notice chapeau, devenue notice générale, et les notices de volumes. Les règles de catalogage et le format INTERMARC (M) ont été adaptés en conséquence.

La norme AFNOR pour la description bibliographique de monographies :

À l'automne 1987, la révision de la norme NF Z 44 050 a été inscrite à l'ordre du jour de la Commission de catalogage de l'AFNOR, pour tenir compte de l'évolution de l'ISBD (M).

Le texte révisé va incessamment être soumis à enquête publique.